



## CDI demissionne puis CDD arrive a son terme et chomage

-----  
Par alixelena12

Bonjour,

Mon CDD de un mois arrive a son terme bientôt, et je souhaiterais beneficier de l'ARE ( chomage). J'ai compris que pour etre eligible, il faut cumuler au moins 910 heures de travail sur les deux dernieres annees, meme sur plusieurs emplois. Je remplis ces conditions, car j'ai travaille 9 mois en CDI dans une autre entreprise l'annee derniere. Cependant, j'ai demissionne. Je comprends sur internet que le CDD qui arrive a sa fin rend eligible, tant qu'on puisse attester des heures min de travail auparavant.

Les heures travaillees lors de ce CDI demissionne sont elles comptabilisees? Puis je beneficier du chomage dans cette situation ?

Merci par avance

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les heures travaillees lors de ce CDI demissionne sont elles comptabilisees?

Oui

Puis je beneficier du chomage dans cette situation ?

Seulement si vous avez travaillé assez pendant votre CDD pour "neutraliser" la démission (ou si celle-ci avait un motif légitime). De mémoire c'est 65 jours ou 455 heures, soit environ quatre mois de travail.

Sauf démission légitime, les effets de celle-ci vous empêchent en effet de toucher les ARE tant que vous n'avez pas travaillé assez longtemps.

La liste des motifs de démission légitimes :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F89>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F89[/url]

-----  
Par alixelena12

Bonjour,

Merci pour la reponse. Si le CDD dure bien 65 jours mais est a temps partiel ( donc pas plus de 400h), c'est toujours valide ?

Merci!